

# VILLE DE WIMILLE

WIMILLE, le 4 juillet 2011

DEPARTEMENT  
**du Pas-de-Calais**

ARRONDISSEMENT  
**de Boulogne-sur-Mer**

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76  
Fax 03.21.32.17.88

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le vingt neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, suivant une convocation en date du 17 juin 2011 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents** : A. LOGIÉ, Maire, D. AGASSE, M.F. TRIQUET, J. GUYOT, N. LEDET, R. CALON, H. TIERTANT, J. DELATTRE, A. DECROOCQ, Adjoint, J.P. CAPPELLE, S. PERARD, G. VERVISCH, L. CORRUE, J. PEREIRA, K. GUILBERT, J. DUPERON, V. SAUNEUF, J.P. DURIEZ, M.C. CLERET, B. LEMAIRE, C. DUPUIS-CUNY, J.L. RAVIART.

Formant la majorité des membres en exercice, soit ..... 22/27

**Etaient absents excusés avec procuration** : E. THERY (procuration à A. DECROOCQ), J. BRUNET (procuration à A. LOGIÉ), J. COLOMBEL (procuration à D. AGASSE), N. DE WAZIERES (procuration à M.F. TRIQUET), J.P. BASTIDE (procuration à J. GUYOT).

Soit ..... 5/27

**Président de séance** : Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jacques GUYOT, Adjoint au Maire.

---

VOIR DOCUMENTS ANNEXES.

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée, le décès de l'Abbé Domé. Il propose de respecter une minute de silence à sa mémoire.

### **PREAMBULE**

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire donne communication au Conseil de décisions récemment votées à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Le Bureau Délibératif a autorisé le 20 juin 2011 :

- suite à l'étude menée et en accord avec la Police de l'Eau, un programme de travaux d'environ 4 millions d'euros pour le redimensionnement de la station d'épuration de Wimille/Wimereux,
- le lancement d'une étude pour la définition d'un schéma d'aménagement de petite randonnée dans lequel devrait s'inscrire la Commune.

Le Conseil Communautaire a approuvé le 27 juin 2011 :

- le lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service de production d'eau potable,
- la mise en place du dispositif d'allocations de bourses de recherche aux doctorants du Littoral pour un montant maximal de 300 000,00 € dont les versements seront échelonnés de 2011 à 2016,
- la reconduction pour l'année scolaire 2011/2012 du projet de sensibilisation à la lecture publique,
- la création de la nouvelle Ligne « A » des TCRB qui permettra, à compter du 5 septembre 2011, de se déplacer d'Equihen à Wimereux en passant par Wimille. Elle engendre 10 passages supplémentaires par jour à l'arrêt « Bon Secours », 4 de la place de France vers « Bon Secours » et 6 de « Bon Secours » vers la place de France,
- le principe de gestion déléguée du réseau de transports TCRB.

Enfin, Monsieur le Maire annonce le départ à la retraite de Madame Edith SAUVAGE, Directrice de l'école primaire Dely-Sergent. Il la remercie pour son dévouement et l'action qu'elle a menée au sein de l'école depuis son arrivée à Wimille.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2011**

Madame DUPUIS-CUNY souhaite la correction du compte-rendu sur l'élection d'un représentant de la Commune appelé à siéger au sein de la commission « Transports, Plans de déplacement urbain et voiries structurantes » de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Monsieur le Maire indique qu'il sera indiqué dans le compte-rendu que Madame Christine DUPUIS-CUNY a été candidate ainsi que Monsieur José PEREIRA. Ce dernier ayant obtenu 24 voix et Madame Dupuis-Cuny 3 voix, il représentera la Commune dans cette commission.

Le compte rendu de la réunion du 13 avril a été soumis au vote et adopté à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « CONTRE » (J.P. DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L. RAVIART).

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

Monsieur RAVIART signale une erreur dans la désignation d'un suppléant lors de l'élection des délégués chargés d'élire les sénateurs le 25 septembre 2011. Les tableaux ont été arrêtés et validés par le Préfet et ne peuvent pas faire l'objet de recours.

Le compte rendu de la réunion du 17 juin a été soumis au vote et adopté à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « CONTRE » (J.P. DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L. RAVIART).

### FINANCES

#### Compte administratif 2010 de la commune

Monsieur LOGIE confie la présidence de la séance au doyen d'âge Monsieur Guy VERVISCH et quitte la salle.

La présentation du compte administratif est faite par Monsieur GODART.

Monsieur RAVIART interroge Monsieur GODART sur la somme de 900 000,00 € qui figure au chapitre 27 de la section investissement dépenses, « autres immobilisations financières ». Monsieur GODART expose qu'il s'agit de la provision immobilisée pour abonder le budget annexe de la ZAC.

Monsieur RAVIART continue en anticipant la présentation du budget supplémentaire, en indiquant qu'une somme de 100 000 € figure en proposition. Il souhaite savoir combien de temps ce provisionnement allait durer et pour quel montant. Monsieur GODART lui répond que le débat pour l'instant concerne le compte administratif et non le budget supplémentaire, et que cette question doit être posée au Maire et non au Directeur Général des Services. Monsieur DURIEZ s'interroge sur l'évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Monsieur GODART explique que les bases sont notifiées tous les ans par les services fiscaux. L'ajustement des taux permet le financement du service délégué à l'entreprise.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « CONTRE » (J.P. DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L. RAVIART) le compte administratif 2010 de la commune.

#### Approbation du compte de gestion du receveur

Le compte de gestion du receveur est adopté à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « ABSTENTIONS » (J.P. DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L. RAVIART)

#### Affectation de résultat 2010

Après examen du compte administratif 2010, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « CONTRE » (J.P. DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L. RAVIART) l'affectation de résultat de l'exercice 2010 à reprendre au budget supplémentaire 2011.

- article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	714 267,80 €
- article 002 – excédent de fonctionnement reporté	965 448,52 €

#### Bilan des opérations immobilières

Monsieur GODART explique que l'acquisition foncière qui figurait dans la notice explicative de synthèse transmise aux conseillers ne doit être prise en considération. En effet, bien que l'acte de vente ait été régularisé le 13 décembre 2010, le paiement a été effectué sur l'exercice comptable 2011 le 07 février. Dans ces conditions, cette opération figurera au bilan des opérations immobilières du compte administratif 2011. Monsieur DURIEZ souhaite savoir s'il s'agit du terrain nécessaire à la mise en place de la défense

incendie. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit effectivement du terrain acquis pour la citerne incendie aux fonds d'Olincthun. Le Conseil Municipal avait préalablement approuvé cette acquisition.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « ABSTENTIONS » (J.P DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L RAVIART) le bilan des opérations immobilières pour l'année 2010.

#### Budget supplémentaire 2011 de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc GODART afin de présenter les grands axes de ce budget.

Après avoir explicité les vues d'ensemble et les opérations d'investissement, la parole est laissée à l'assemblée pour les questions éventuelles. Monsieur RAVIART demande à Monsieur le Maire à quel moment l'immobilisation financière cessera en faisant remarquer qu'en ajoutant les 100 000,00 € du budget supplémentaire 2011 cela fait un total de 1 000 000,00 € pour le budget annexe de la ZAC.

Monsieur le maire lui répond que pour une opération de cette envergure il est prudent de réaliser des dotations provisionnelles afin de pouvoir acquérir des terrains quand cela sera possible. Il fait également remarquer que pour un tel projet il s'agit de réaliser des voiries et toute personne informée sait que cela ne se chiffre pas en dizaine de milliers d'euros mais plutôt en millions. Au vu de la conjoncture et des fluctuations économiques mondiales, il paraît sage de pouvoir autofinancer au mieux plutôt que d'avoir recours à l'emprunt sans apport et à des taux que nous ne connaissons pas encore.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « CONTRE » (J.P DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L RAVIART) le budget supplémentaire 2011 de la commune. Celui s'équilibre en section de fonctionnement à 958 040,52 € et en section d'investissement à 4 059 250,64 €.

#### Compte administratif 2010 du budget annexe de la ZAC d'Auvringhen

Monsieur LOGIE confie la présidence de la séance au doyen d'âge Monsieur Guy VERVISCH et quitte la salle.

La présentation du compte administratif est faite par Monsieur GODART.

Le compte administratif du budget annexe de la ZAC est adopté par le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « CONTRE » (J.P DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L RAVIART).

#### Compte de gestion 2010 du budget annexe de la ZAC d'Auvringhen

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « ABSTENTIONS » (J.P DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L RAVIART) le compte de gestion du receveur pour le budget annexe de la ZAC d'Auvringhen 2010.

#### Budget supplémentaire 2011 du budget annexe de la ZAC d'Auvringhen

Monsieur le Maire donne la parole a Monsieur Jean-Luc GODART afin de présenter les grands axes de ce budget.

Après avoir explicité les vues d'ensemble et les opérations d'investissement, la parole est laissée à l'assemblée pour les questions éventuelles. Madame DUPUIS-CUNY déplore que l'argent mobilisé pour la ZAC ne soit pas plutôt utilisé pour mener des actions sociales destinées à améliorer le quotidien des wimillois, ainsi qu'au financement du CCAS.

Monsieur le Maire explique une nouvelle fois que la politique sociale doit être appréhendée à tous les niveaux et que le budget inscrit pour la réhabilitation du Sacré-Cœur participe également à l'aspect social. En effet, les jeunes du centre de loisirs pourront ainsi être accueillis dans de meilleures conditions. De même, l'aménagement d'espaces sportifs et de loisirs sur le site de l'ancien stade de la Colonne fait également partie d'un projet social.

De plus, Monsieur le Maire précise que le financement du budget du CCAS est actuellement suffisant pour répondre aux sollicitations des foyers en difficulté. Enfin, Monsieur le Maire relate que la préoccupation majeure des wimillois qu'il rencontre à l'occasion de ses permanences hebdomadaires est liée au logement. Il rappelle également que le vœu le plus cher du citoyen est d'avoir un toit.

De plus Monsieur le Maire fait remarquer que le Conseil Régional et l'ADEME ont financé les études à hauteur de 24 184,44 €. Ce projet ne doit pas être si inutile que certains aimeraient le faire croire. Celui-ci s'équilibre en section de fonctionnement à 1 328 525,97 € et en section d'investissement à 1 400 000,00 €.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « CONTRE » (J.P DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L RAVIART) le budget supplémentaire 2011 du budget annexe de la ZAC d'AUVRINGHEN.

#### Demande de subvention auprès de la CAB au titre de l'implantation d'équipement de pré-collecte des déchets ménagers au quartier du Bon Secours

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité des membres présents ou représentés une subvention à la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'installation de 14 conteneurs enterrés dans le quartier du Parc Bon Secours à WIMILLE, soit 4 conteneurs « déchets ménagers », 4 conteneurs « corps creux », 4 conteneurs « papiers » et 2 conteneurs « verre ».

Ce financement porterait uniquement sur la partie fourniture des contenants hors pose et génie civil.

#### Demande de subvention auprès de Pas-de-Calais Habitat au titre de l'implantation d'équipement de pré-collecte des déchets ménagers au quartier Bon Secours

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité des membres présents ou représentés une subvention à Pas-de-Calais Habitat dans le cadre de l'installation d'équipement de pré-collecte des déchets ménagers au quartier du parc Bon Secours. Cette subvention pourrait s'élever à 50 % du coût des travaux.

#### Mise en place de validation et de valorisation de certificats d'énergie en partenariat avec la FDE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de donner mandat à la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais pour assurer la mission de validation et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie que la commune obtiendrait grâce aux actions de maîtrise de l'Energie mise en place. Ils pourraient ensuite représenter une source financière pour soutenir les projets de la Commune.

#### Subvention à la maison familiale rurale de Rollancourt

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'attribuer une subvention d'un montant de 32.00 € à la maison familiale rurale de ROLLANCOURT pour l'accueil d'une élève wimilloise actuellement inscrite dans cet établissement.

#### Taxe et produits irrécouvrables des rôles de l'exercice 2008 pour mise en non valeur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés l'admission en non valeur du titre 370 émis le 10 novembre 2008 d'un montant de 16 €, que le Trésorier n'a pas pu recouvrer malgré les procédures engagées par ses services.

### Modification de la régie de recette « Droit d'accès à la bibliothèque municipale »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de modifier la régie de recette « droit d'accès à la médiathèque municipale » afin d'autoriser l'encaissement de la vente de livre suite au désherbage réalisé par le personnel de la médiathèque.

### Tarif d'accès à la médiathèque municipale. Modification au 1<sup>er</sup> septembre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'inclure au tarif d'accès à la médiathèque municipal les tarifs suivants :

#### C – BOURSE AUX LIVRES

Vente de livre au format poche .....	0.50 € / livre
Vente de livre autres formats .....	1.00 € / livre

### **MARCHES PUBLICS**

#### Marché de travaux à procédure adaptée pour la sécurisation de voirie : Lot n°1 : Voirie et assainissement

Madame DUPUIS-CUNY interroge Monsieur le Maire pour savoir si il y a eu concertations avec les riverains sur ce projet.

Monsieur le Maire rappelle à la Conseillère Municipale que le projet a été présenté par le bureau d'études en réunion publique du Conseil Municipal. A la suite de celle-ci, une exposition est demeurée consultable en Mairie pendant plusieurs semaines et un recueil de propositions était à disposition.

Les observations ont été prises en considération et le projet a été amendé en conséquence.

Madame DUPUIS-CUNY demande ensuite si les propriétaires fonciers ont été consultés et si ils avaient donné leur accord pour la réalisation d'études sur leur terrain.

Monsieur le Maire indique qu'il a personnellement rencontré ces propriétaires et qu'il ne lui a pas été opposé un refus d'effectuer un relevé topographique par un géomètre.

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « ABSTENTIONS » (J.P DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L RAVIART) d'attribuer le marché de sécurisation de voirie : Lot n°1 : Voirie et assainissement à l'entreprise RAMERY TP pour un montant de 796 966,95 €.

#### Marché de travaux à procédure adaptée pour la sécurisation de voirie : Lot n°2 : Espaces Verts

Le Conseil Municipal autorise son Président à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « ABSTENTIONS » (J.P DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L RAVIART) à conclure le marché de sécurisation de voirie Lot n°2 : Espaces Verts avec l'entreprise I.S.S Espaces Verts pour un montant de 76 398,79 €.

#### Avenant n°1 à la convention conclue avec la société Opale Capture

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention conclue avec la société OPALE Capture.

Cet avenant permettra à l'entreprise d'intervenir pour le ramassage des animaux errants de plus de 40 kilos.

## PERSONNEL

### Indemnité d'exercice des missions de préfecture. Nouvelles dispositions applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Madame DUPUIS-CUNY souhaite savoir s'il s'agit de moduler le régime indemnitaire en fonction de l'absentéisme pour maladie.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative en exposant que le système est déjà appliqué dans de nombreuses collectivités.

Il compare cette indemnité à la prime de résultat versée dans le secteur privé, dans lequel il est tenu compte de l'activité réelle des salariés.

Madame DUPUIS-CUNY trouve qu'il s'agit d'une mesure injuste pour les agents en maladie et que cette situation nuira à l'ambiance au travail.

A contrario, Monsieur le Maire fait remarquer à Madame DUPUIS-CUNY que la situation actuelle est injuste pour les agents qui sont présents et qui doivent supporter un surcroît de travail pour compenser les absences alors que tous perçoivent les mêmes indemnités.

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « CONTRE » (J.P DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L RAVIART) de modifier les modalités d'attribution de l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture afin de tenir compte de l'absentéisme et d'appliquer un abattement au prorata du temps de présence.

## JEUNESSE

### Mise en place des accueils de loisirs de l'année scolaire 2010 – 2011.

Il est proposé de limiter l'accueil de loisirs à 50 enfants de 6 à 15 ans aux 72 précédemment.

Madame DUPUIS-CUNY a sollicité les services de la DDJS pour connaître la raison de la modification de l'agrément. Elle craignait qu'il s'agisse d'un problème de sécurité. La DDJS lui a répondu que la modification a eu lieu suite à la demande de la Collectivité.

Monsieur CALON explique que dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF, la Collectivité obtient le maximum de financement lorsque les objectifs de remplissage atteignent plus de 75 %. Au vu des statistiques des années précédentes il a semblé raisonnable de revoir à la baisse les objectifs d'effectifs afin d'obtenir un financement optimal tout en gardant une marge de sécurité en cas de hausse des inscriptions.

A 5 jours de l'ouverture de la session d'été, aucun problème à ce sujet n'est d'ailleurs constaté.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de modifier l'organisation des sessions d'été des accueils de loisirs sans hébergement et notamment les effectifs de sessions qui sont portés de 72 à 50 enfants maximum pour la session de juillet et de 60 à 50 enfants maximum pour la session d'août.

## INTERCOMMUNALITE

### Avis du Conseil Municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Par courrier en date du 04 mai 2011, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a transmis à Monsieur le Maire ainsi qu'à Monsieur le Président du S.I.A.B.W le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour avis.

Ce schéma ne remet pas en cause l'organisation de l'intercommunalité dans l'arrondissement et précise que « le périmètre de la CAB lui confère une surface suffisante pour exercer pleinement ses compétences au sein de périmètres équilibrés et adaptés aux enjeux de son territoire ».

Ce schéma concerne néanmoins des syndicats présents sur le territoire et notamment le S.I.A.B.W.

Il n'appartient pas à la commune de se prononcer sur la dissolution ou la fusion des syndicats entre eux. Cependant, s'il y avait transfert de la compétence à la CAB, cela concernerait également les villes non organisées en syndicat.

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement du Bassin du Wimereux a été constitué par arrêté préfectoral en date du 18 juin 1973. Il réunit les communes de WIMILLE et de WIMEREUX. Il assure aux lieux et places des communes associées les compétences de la collecte et du transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle dans les zones d'assainissement collectif d'une part, et du contrôle des dispositifs dans les zones relevant de l'assainissement non collectif, d'autre part.

Initialement, le SIABW avait également la compétence du traitement des eaux usées et a donc réalisé la construction de la station d'épuration puis géré son fonctionnement jusqu'au 31 décembre 1993.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1994, la station, les postes de relèvement en tête de station et les bassins de stockage financés par le Syndicat, ont été transférés au District de BOULOGNE SUR MER pour le franc symbolique puisque ce dernier avait opté pour la compétence « épuration des eaux usées d'origine industrielle ou domestique ».

Considérant que :

- les travaux du programme 2010/2011 de mise en séparatif des réseaux, et réhabilitation des réseaux en fibrociment sont en cours pour un montant de 1 300 000,00 € TTC ;
- un plan pluriannuel concerté a été approuvé avec l'Agence de l'Eau et prévoit un plan d'intervention estimé à 3.000.000 d'euros à échéance de 2014 ;
- un diagnostic des branchements a été commandé pour identifier et localiser le problème du déversement d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales et vice et versa. Le suivi précis de cette étude permettra d'optimiser le fonctionnement de la station d'épuration par la limitation du traitement des eaux parasites, et d'améliorer la qualité des eaux du Wimereux et de baignade ;
- l'auto surveillance des réseaux a été mise en place début 2011 par instrumentation des points définis et validés en collaboration avec la police de l'eau ;
- le service public d'assainissement non collectif a été créé le 1er janvier 2010 et le contrôle des 200 systèmes d'assainissement non collectif a débuté et devrait se terminer le 31 décembre 2012 ;
- l'objectif prioritaire est la préservation de la qualité des eaux de baignade selon les termes de la directive européenne 2006/7/CE ;
- le service de proximité permet une réactivité optimale dans la résolution de problèmes urgents comme récemment lors d'effondrements de réseaux fibrociment, permettant ainsi la continuité du service en prenant en compte à la fois la situation sanitaire et économique ;

- la situation financière du Syndicat est saine, sans dette et que la contribution des usagers est maîtrisée puisque la redevance n'a pas augmenté depuis 2002 ;
- jusqu'à présent, les élus successifs de la CAB n'ont pas souhaité se doter de la compétence collecte qui est souvent en lien avec la réalisation de travaux de voirie. Les situations d'équipements sont très variables selon les périodes de développement des communes selon quelles sont traditionnellement urbaines, d'urbanisation récente ou d'habitat encore dispersé. Toute décision en la matière ne peut donc être précipitée et suppose un inventaire et des modalités d'intégration progressive. La procédure telle que l'a prévu la loi, qui prévoit des décisions avant la fin de l'année, n'est absolument pas compatible avec un éventuel transfert dans des conditions sereines et équitables.

Monsieur le Maire pense que sur le fonds, il serait préférable que la CAB maîtrise la totalité du système d'assainissement : collecte et traitement.

Cependant, le délai laissé pour uniformiser les situations est beaucoup trop court. Par ailleurs, les directives européennes relatives à la qualité des eaux de baignade laisse peu de temps pour mener à bien les travaux nécessaires à l'obtention des objectifs en la matière. Monsieur le Maire pense qu'il faut prendre plus de temps afin de mener à bien les projets engagés par le syndicat et uniformiser le territoire intercommunautaire dans ce domaine.

Monsieur DURIEZ pense que les délais peuvent être discutés avec le Préfet. En l'occurrence Monsieur le Maire lui fait remarquer qu'il s'agit d'un texte de loi avec des dates arrêtées qui doivent être respectées.

Monsieur DURIEZ indique que la qualité des eaux de baignade dépend également des communes en amont et que des efforts devraient être réalisés dans ces communes.

Il propose que le Syndicat s'élargisse au-delà des villes de Wimereux et Wimille pour intégrer les territoires traversés par le Wimereux depuis sa source.

Le Conseil Municipal émet à la majorité des membres présents ou représentés et 3 « CONTRE » (J.P. DURIEZ, C. DUPUIS CUNY et J.L. RAVIART) un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale.

### INFORMATIONS

Le Conseil Municipal prend acte des informations communiquées.

1 – Article L 2122-22.2 du C.G.C.T : Pouvoir de décision dans le cadre des droits et participations pour les événements culturels et activités ponctuelles concernant :

- Tarif du concert des « Joyeux Bouchers » du samedi 25 juin 2011 à 20h30 à l'auditorium de l'Espace Pilâtre de Rozier de Wimille.  
Tarif de 5.00 € T.T.C.  
Arrêté de gestion n°2011/13 du 26 mai 2011.
- Tarif de la sortie familiale à Canterbury organisée par la commune de Wimille le samedi 16 juillet 2011.  
Tarif de 15.00 € T.T.C pour les adultes et de 12.00 € pour les enfants.  
Arrêté de gestion n°2011/15 du 07 juin 2011.

2 – Article L 2122-22.4 du C.G.C.T : Pouvoir de décision dans le cadre des marchés publics concernant :

- Convention de mise à disposition de l'espace nautique d'Hélicéa aux écoles primaires de la commune de WIMILLE conclue avec la société Vert Marine pour la période du 28 mars 2011 au 24 juin 2011. La commune s'acquittera auprès de la société Vert Marine d'une redevance de 57.35 € par créneau et par classe.  
Arrêté de gestion n°2011/11 du 13 avril 2011.

- Marché de travaux à procédure adaptée pour l'entretien et les grosses réparations sur la voirie communale. Programme 2011. Le montant minimum du marché s'élève à 31 400.00 € H.T et le montant maximum s'élève à 125 400.00 € H.T.  
Arrêté de gestion n°2011/12 du 20 mai 2011.
- Marché à procédure adaptée pour le transport scolaire 2011 – 2012 à conclure avec la société PILON à 62179 AUDINGHEN pour un montant de 236.50 € T.T.C par jour de classe.  
Arrêté de gestion n° 2011/14 du 06 juin 2011.

3 – Article L 2122.15 du C.G.C.T : Exercice du droit de préemption urbain :

Pouvoir de D.P.U. Les dossiers n°17 à 32 pour l'année 2011 ont fait l'objet d'une réponse négative.

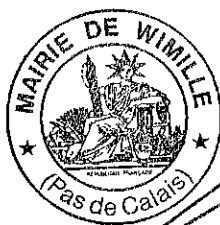
### QUESTIONS DIVERSES

Madame CLERET souhaite faire une déclaration :

« Après nous être désolidarisés du groupe d'opposition Wimille 2008 Ensemble conduit par Madame DUPUIS-CUNY, nous nous sommes inscrits dans une opposition constructive depuis 2 années. Nous avons alors été associés sur la volonté de Monsieur le Maire à un certain nombre de dossiers et nous avons souvent été entendus, dans le respect total des engagements pris et sans aucun esprit partisan ou de revanche. Par conséquent, nous avons décidé de nous rallier à la majorité. Nous remercions Monsieur le Maire, ses adjoints et tous les conseillers municipaux de la majorité de bien vouloir nous accueillir pour œuvrer tous ensemble pour la Commune de Wimille. Merci à toutes et tous pour vos soutiens et encouragements ».

Monsieur le Maire se félicite de cette décision et souhaite la bienvenue à Madame CLERET et Monsieur LEMAIRE au sein du groupe majoritaire.

La séance est levée à 21 heures 50.



Le Maire,

Antoine LOGIE.